



71, rue St-Jean-Bosco
Gatineau Québec J8Y 3G5
Tél : 819-777-8662 Téléc : 819-777-1594

Convocation Assemblée Générale Annuelle 11 septembre 2017, 19h00

La présidente du Conseil d'établissement, Madame Caroline Lessard, vous invite à participer à l'assemblée générale des parents de l'École St-Jean-Bosco au gymnase de l'école, **le lundi 11 septembre 2017 à 19h00.**

L'assemblée générale des parents est un moment important pour rendre compte du travail accompli depuis la dernière assemblée annuelle. C'est aussi le temps de prendre sa place comme parent en devenant membre du conseil d'établissement ou de l'organisme de participation des parents :

- **Le conseil d'établissement (CÉ)** est un organisme doté de pouvoirs importants qui donne à l'école les leviers nécessaires pour répondre aux besoins de tous les élèves. Le CÉ est composé de parents, enseignants et intervenants non enseignants.
- **L'organisme de participation des parents (OPP)** regroupe exclusivement des parents qui veulent collaborer à la vie de l'école en assurant la réalisation de projets variés (organisation des fêtes de l'école, campagne de financement, service de bibliothèque, etc.)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2016
5. Mot de la direction
6. Mot du président : rapport annuel 2016-2017
7. Mot de la représentante du comité EHDAA
8. Mot du commissaire
9. Élection des membres du Conseil d'établissement : 2 postes disponibles d'une durée de deux ans, 2 substituts et 1 poste de remplacement d'un an.
 - 9.1 Adoption procédure d'élection
 - 9.2 Nomination du président d'élection
10. Nomination d'un représentant au Comité de parents (membre CÉ) qui doit être élu par l'assemblée générale
11. Nomination d'un représentant au Comité EHDAA (élection par l'assemblée si plus d'une candidature). Mandat continue pour Mme Zuvena Walters en 2017-2018.
12. Constitution de l' OPP
13. Autres sujets
14. Levée de l'assemblée

N.B. Nous vous demandons d'utiliser la porte du gymnase située du côté de la petite cour.